

ORGANISATION ET UTILISATION
DU REFERENTIEL

Le référentiel du domaine professionnel du diplôme est construit à partir du référentiel de l'emploi établi pour ce diplôme. Il définit les **COMPETENCES** caractéristiques du diplôme, regroupées autour de **CAPACITES** générales.

Chaque compétence et le niveau devant être atteint sont caractérisés par des **SAVOIR-FAIRE** et des **SAVOIRS ASSOCIES**.

* Les savoir-faire sont définis par :

- ce que le candidat doit **ETRE CAPABLE DE** réaliser,
- les conditions de réalisation - les ressources,
- les indicateurs et critères de réussite.
- *Les niveaux d'exigence pour les unités intermédiaires et terminales.*

* Les savoirs associés sont définis au regard des savoir-faire par :

- les connaissances nécessaires,
- le niveau exigé de ces connaissances exprime en "être capable de".

Le référentiel est organisé de la manière suivante :

- Un tableau rappelle les tâches principales du professionnel qualifié de niveau V qui sont décrites dans le référentiel de l'emploi. Il énumère les capacités et les intitulés des compétences requises.

